

Avranches

## Prof aux « mains baladeuses » : délibéré



Mercredi, à Coutances, un enseignant répondait d'agression sexuelle sur deux élèves. Le jugement sera rendu le 27 novembre.

« **Je n'ai jamais rien fait. Je nie totalement. Il n'y a eu aucun geste ambigu de ma part** », déclare le prévenu. Cet habitant de Blainville-sur-Mer, âgé de 54 ans, professeur d'atelier dans une classe d'enseignement adapté d'un établissement scolaire avranchin, comparait, mercredi 20 novembre, devant le tribunal correctionnel de Coutances pour agressions sexuelles par personne ayant autorité sur les victimes.

Deux de ses élèves mineures lui reprochent des attouchements sur les hanches et les seins, des caresses et effleurements, lors d'ateliers pratiques, entre janvier 2015 et mai 2017. En pleurs à la barre, une victime, aujourd'hui majeure, exprime ses ressentiments psychologiques après avoir subi de nombreux contacts physiques et gestes déplacés, et évoque un professeur tactile, parfois injurieux. « **Il m'arrivait de me trouver derrière elle, mais c'était par sécurité, pour lui expliquer les bons gestes à faire, notamment en atelier cuisine** », argue le prévenu.

La jeune fille réclame, par la voix de son avocat, 2 000 € de préjudice moral et 733 € de frais de procédure. Selon la substitut du procureur, « **le comportement en cours de ce professeur n'est certes pas adapté et peut-être répréhensible. Mais il n'y a pas assez d'éléments pour caractériser l'infraction, et certains témoignages divergent** ». Elle requiert la relaxe. Les juges ont mis l'affaire en délibéré. Le jugement sera rendu mercredi 27 novembre, à 8 h 30.